

seul qui doit s'en occuper. La question de la réciprocité a été soumise au comité des voies et moyens, et je suis certain que le représentant d'Halifax conviendra avec moi que, dans les circonstances, le comité des voies et moyens en est saisi et qu'il serait irrégulier de la renvoyer à un autre comité.

**M. MIDDLEBRO:** Le premier ministre a refusé de nous dire quand nous reprendrons le débat sur la réciprocité, et sa décision empêchera les membres de la Chambre de faire mention des articles de journal ou même des pétitions de leurs électeurs; aussi elle empêchera complètement tout débat sur la réciprocité.

**Sir WILFRID LAURIER:** La Chambre ne peut s'occuper que d'un sujet à la fois. La réciprocité en est un, mais il y en a d'autres, et ce qu'il convient de discuter, même avant la réciprocité, c'est le budget.

**M. TAYLOR (New-Westminster):** Si la Chambre le permet et vu que le premier ministre n'était pas ici lorsque j'ai déjà pris la parole pour lui soumettre la question, je voudrais donner une explication. Je n'ai pas dit quelles communications je me proposais de soumettre à la Chambre, mais je déclare maintenant que ce sont des communications qui, à mes yeux, ont trait au budget, attendu qu'on nous a appris cet après-midi que nous aurons à voter le budget avant de nous occuper d'un autre sujet très important. Selon moi, cette déclaration renforce ma prétention que, au moment de passer à la discussion du budget et avant que M. l'Orateur quitte le fauteuil, j'ai le droit de soumettre à la Chambre toute communication qui semble justifier le refus de voter le budget avant de connaître ce document. Et je prétends que, si la décision qu'on laisse entrevoir s'applique à la motion tendant à la discussion du budget, elle s'applique également à la discussion des voies et moyens, de sorte que nous n'aurons pas l'occasion de soumettre ces communications avant que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre siège en comité des voies et moyens. Il me semble évident que les deux motions sont identiques en autant qu'elles ont trait à la lecture de communications; dans ce cas, nul n'aura l'occasion de soumettre les messages de ses électeurs avant que nous siégions en comité des voies et moyens, dans le cours régulier des choses, ce qui pourra n'arriver que dans un mois ou plus et trop tard pour que les documents que nous désirons communiquer produisent des résultats.

**M. l'ORATEUR:** Quelqu'un ayant soulevé une objection, je dois admettre celle-ci parce que cette question a été soumise au comité des voies et moyens et qu'il s'agit maintenant de la discussion du budget. Les auteurs disent que la Chambre

**Sir WILFRID LAURIER.**

ne peut traiter une question qui a été renvoyée à un comité.

**M. TAYLOR (New-Westminster):** Je crois que je puis exiger qu'on cite l'article du règlement en question.

**M. BLAIN:** Je demande au premier ministre ce que les membres de la gauche feront des nombreuses communications protestant contre le projet de réciprocité que chaque courrier leur apporte. Si nous ne pouvons pas les présenter ni les signaler à l'attention du premier ministre, qu'en ferons-nous?

**Sir WILFRID LAURIER:** Conservez-les.

**M. l'ORATEUR:** Page 585, Bourinot dit:

Les députés peuvent discuter diverses questions à l'occasion de la motion demandant que l'Orateur quitte le fauteuil, sans proposer d'amendement à cette motion—une grande liberté est accordée dans ces circonstances, mais ils ne peuvent pas mentionner un débat antérieur ni une question qui est sur le point d'être discuté en comité, ni aucune résolution du comité des voies et moyens.

Cette question ayant été soumise au comité des voies et moyens, la règle s'applique.

**M. TAYLOR (New-Westminster):** Je crois qu'il est un règlement de la Chambre. Je voudrais en connaître le texte.

**M. l'ORATEUR:** La coutume parlementaire prévaut en l'absence d'un règlement formel.

**M. BURRELL:** Puis-je demander une explication sur ce point-là?

Lorsque vous vous êtes appuyé sur Bourinot, monsieur l'Orateur, j'ai compris qu'il s'agissait de discuter la question, tandis que mon honorable ami de Westminster (M. Taylor) ne veut pas la discuter, mais désire simplement soumettre à la Chambre un message de ses électeurs.

**M. l'ORATEUR:** On a prétendu l'autre jour que les messages, etc., lus dans cette Chambre étaient des arguments pour ou contre la question soumise au comité des voies et moyens.—Et j'ai décidé que la question ne pouvait pas être discutée sur une motion demandant que la Chambre se forme en comité des subsides.

**M. CAMPBELL:** Il y a quelques instants l'honorable premier ministre (sir Wilfrid Laurier) lorsque mon honorable ami de Peel (M. Blain) lui demandait bien humblement ce que l'on devait faire des pétitions présentées pour ou contre la réciprocité par les électeurs de toutes les parties du Canada, répondait comme suit: "Gardez-les", "conservez-les". L'honorable premier ministre dit-il aussi aux honorables membres de la droite de traiter de la même manière les messages que leur envoient ceux qui sont vitalement intéressés dans cette question de